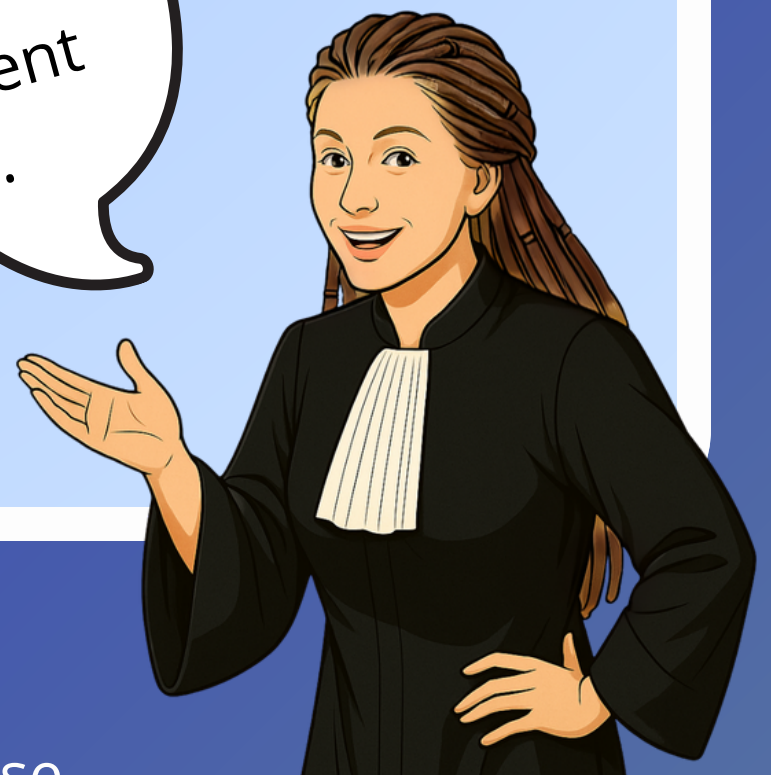




La protection de vos salariés aidants

Votre collaborateur a un
enfant très malade ?
Il a droit au CPP

Un droit puissant.
Trop souvent
ignoré.



Julie Capitrel
facilitatrice de l'aidance en entreprise

S'absenter pour s'occuper d'un
enfant gravement malade,
accidenté ou handicapé.

**Contrat suspendu,
emploi protégé.**

Possible indemnisation via AJPP
(allocation journalière).

⚖️ **Référence : Code du travail L.1225-62.**



Julie Capitrel
facilitatrice de l'aidance en entreprise

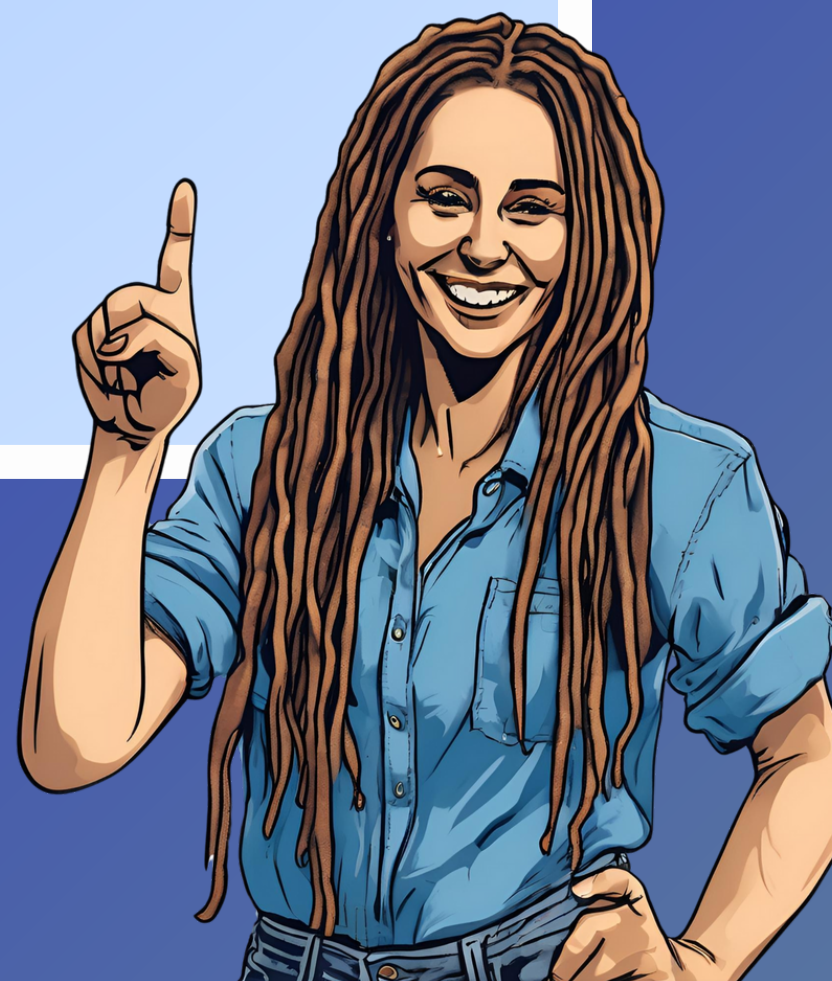
DURÉE & RYTHME

Jusqu'à **310 jours** ouverts sur 3 ans.

Fractionnable : par journées ou demi-journées.

Possible temps partiel (avec accord employeur).

En tant qu'employeur, vous n'avez pas le droit de refuser si toutes les conditions sont remplies



Julie Capitrel
facilitatrice de l'aidance en entreprise

Conditions & Pièces à fournir

- Enfant à charge de moins de 20 ans.
- Certificat médical : gravité + nécessité d'une présence soutenue et de soins contraignants.



Julie Capitrel
facilitatrice de l'aidance en entreprise

DÉMARCHES & DÉLAIS

Demande initiale à l'employeur
15 jours avant le début (LRAR
ou remise en main propre) +
certificat médical.

Prévenance 48 h avant
chaque jour/demi-journée pris.

Urgence (dégradation
soudaine) : départ immédiat.



Julie Capitrel

facilitatrice de l'aidance en entreprise

POINT UTILE : Renouvellement

Nouvelle période de 3 ans (310 jours) possible si nouvelle pathologie.

En cas de rechute : possible à l'issue des 3 ans.

Depuis 2024 : plus d'accord du service médical requis pour renouveler → nouveau certificat du médecin de l'enfant.



Julie Capitrel
facilitatrice de l'aidance en entreprise



DROITS GARANTIS DU SALARIÉ

- Retour au **même poste** ou poste équivalent avec salaire $\geq$.
- **Ancienneté** : la période compte intégralement.
- **Protection contre la rupture du contrat pendant le congé** (et pendant les périodes travaillées si le congé est fractionné).



Julie Capitrel

facilitatrice de l'aide en entreprise

COTÉ ENTREPRISE

Rappel express

- **Informers clairement** les salariés de ce droit.
- **Processus simple** : modèle de demande, décompte des jours, attestation AJPP.

**Confidentialité &
zéro discrimination.**



Julie Capitrel
facilitatrice de l'aidance en entreprise

**N'oubliez pas :
Votre devoir est d'informer
et de faciliter cette absence**



Julie Capitrel
facilitatrice de l'aidance en entreprise



**Pour avoir un récap complet des
lois utiles, commenter “Lois”**



Julie Capitrel
facilitatrice de l'aide en entreprise